

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010 - N° 33

L'an deux mil dix le seize du mois de décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 8 décembre 2010, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Étaient présents :

Bruno DAUNOIS - Philippe GUICHARD - Philippe LERAY, Adjoint

Michel BARAT - Stéphane SOUCHARD - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU, Conseillers Municipaux

Étaient absents :

Cristian DUMA - Billy MOTAIS - Mathieu TURLURE

Le Conseil Municipal a désigné Régine GALISSON, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2010.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2010 qui est approuvé à l'unanimité. Puis il présente l'ordre du jour en proposant tout d'abord l'ajout d'une délibération portant sur la révision du tarif d'adhésion annuelle à la bibliothèque municipale : accord du Conseil municipal.

I. ANIMATION

Révision des différents tarifs de location des salles communales et du matériel

Philippe LERAY, Adjoint aux Associations et Sports, propose une augmentation générale de 1% par rapport aux tarifs 2010.

Le Conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2011.

II. PERSONNEL

Un nouveau tableau des emplois est proposé aux élus. Ce tableau résulte d'une part de l'évolution du statut de la fonction publique territoriale pour certaines catégories d'emplois modifiant les échelles indiciaires et le déroulement des carrières, d'autre part des différentes décisions du Conseil municipal prises au cours des années 2009 et 2010.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

III. AFFAIRES FONCIÈRES

1) Traité d'adhésion acquisition terrain de M. et Mme GROSBOIS

La délibération n° 2010-04-01-8 est retirée.

M. et Mme Maurice GROSBOIS concernés par la procédure de DUP relative à l'acquisition des terrains nécessaires aux travaux de contournement du PLESSIS-GRAMMOIRE, après avoir reçu leur ordonnance de transfert de propriété datée du 13 octobre 2010, ont accepté, pour leur parcelle sise au Clos de la Pelleterie, cadastrée AC 41 d'une contenance de 1 818 m², les conditions de vente suivantes :

6 363 € (six mille trois cent soixante trois euros), auxquels vient s'ajouter une indemnité forfaitaire de 1 900 €.

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité, et AUTORISE M. Le Maire à signer le traité d'adhésion et toutes pièces nécessaires à cette transaction qui sera réalisée chez Me Alain LE MEUT, Notaire à TRÉLAZÉ.

2) Convention de location Commune/GROSBOIS - jardin rue de Frémur

Monsieur et Madame Maurice GROSBOIS ont vendu à la commune du Plessis-Grammoire leur parcelle sise au Clos de La Pelleterie cadastrée AC 41 d'une contenance de 1818 m² pour cause d'utilité publique relative aux travaux de construction de la nouvelle RD 113. Plutôt qu'une vente, M. et Mme GROSBOIS auraient souhaité un échange de terrain leur permettant de continuer à faire leur jardin. Afin de pallier à ce manque, un terrain communal sis à Frémur, cadastré AA 12 d'une contenance de 564 m² leur a été proposé à titre gracieux tant qu'ils s'estimeront capables d'en assurer l'entretien. Ce terrain sera aménagé, par la commune, d'un chalet de jardin en bois avec gouttières, d'une clôture et d'un portail. Une convention confirmant ces décisions interviendra entre les deux parties. Ce terrain se trouvant en zone à urbaniser, la commune se réserve le droit de le récupérer en cas de projet d'aménagement.

Le Conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, les termes de la convention et AUTORISE M. le Maire à la signer.

IV. AFFAIRES SOCIALES

Suite à l'acquisition de nouvelles compétences par le Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire d'établir une convention. Celle-ci indique les différentes dépenses et recettes liant la commune du Plessis-Grammoire au CCAS, à savoir :

- Les dépenses liées au personnel mis à disposition par la commune pour le CCAS,
- Les dépenses liées aux différents frais de fonctionnement (fournitures de bureau, petit matériel...),
- Les modalités de remboursement de ces dépenses,
- Le reversement des recettes se rapportant aux compétences du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la convention entre la commune du Plessis- Grammoire et le CCAS.

V. FINANCES

La commune vient de faire l'acquisition de différents matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature, il s'agit de :

- ✚ GROUPE BENARD : facture n° FT084584 du 30/11/10 correspondant à un bloc moteur pour mixer du restaurant scolaire d'un montant total de 455,68 € TTC. Cette acquisition sera à imputer au compte 2188-36.
- ✚ SYMAVAL PRO : devis n° 1D10110099 du 16/11/10 correspondant à des programmeurs pour tous les espaces verts d'un montant total de 1 008,63 € TTC. Cette acquisition sera à imputer au compte 2188-73.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité.

VI. ENFANCE-JEUNESSE

Par délibération n° 2009-09-16 de la séance du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a adopté les principes et les objectifs du projet éducatif local 2009-2014 (dit à ce jour 2010-2015) définis par les membres du groupe de pilotage qui sont les suivants : permettre une égalité des chances pour chacun dans la réussite scolaire et l'accès à la culture, s'inscrire dans une démarche intergénérationnelle et encourager les partages de savoirs, adopter des comportements civiques citoyens et respectueux de notre environnement, rendre acteur les enfants, les jeunes et les parents, selon les possibilités de chacun, dans la définition de leurs besoins et la mise en œuvre de leurs actions. Ce projet éducatif local étant aujourd'hui finalisé, Odile LANDREAU, conseillère municipale et déléguée aux affaires sociales, le présente aux élus.

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le projet éducatif local 2010-2015.

VII. AFFAIRES CULTURELLES

L'adhésion annuelle, par famille, à la bibliothèque municipale s'élève actuellement à 17,50 €.

Monsieur Le Maire propose de porter le montant de cette adhésion à 17,70 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau montant de l'adhésion à la bibliothèque municipale et **APPROUVE** le maintien des pénalités instaurées.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. le Maire porte à la connaissance des élus une déclaration d'intention d'aliéner relative :

- ✦ M. POIRIER Didier, rue du Chêne Vert à M. DESSABLES et Mme RIOU pour un terrain de 422 m² cadastré AA 34p. Le Conseil municipal **DÉCIDE de ne pas préempter.**

2) Arrêtés pris par délégation

- ✦ AR n° 2010-18 du 02/12/2010 : avenant contrat « véhicules à moteur »
- ✦ AR n° 2010-19 du 14/12/2010 : contrat de cession avec la compagnie MENDIGOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 27 janvier 2011 à 20 h 30.